

# RENSEIGNEMENTS

SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

### La ventilation

#### Quels sont les problèmes?

La mauvaise ventilation des lieux de travail est un danger qui affecte la santé des membres du SCFP. Les mesures de réduction des coûts et l'inaction de l'employeur nuisent à la lutte pour des lieux de travail bien ventilés.

Les membres du SCFP travaillent dans différents environnements professionnels, ce qui signifie que les membres connaissent les systèmes de ventilation générale et locale. Les systèmes de ventilation générale fournissent l'air frais et éliminent l'air vicié des grands lieux de travail comme les hôpitaux, les écoles et les édifices à bureau. Ces systèmes sont connus comme les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'air (CVC). Un système CVC aspire l'air frais de l'extérieur et le combine à l'air intérieur. Ce mélange d'air est réchauffé ou rafraîchi puis filtré avant qu'il ne circule dans le lieu de travail.

Les systèmes CVC peuvent présenter des problèmes importants :

 Seulement une petite quantité d'air frais entre réellement dans le lieu de travail. La plupart des systèmes CVC ne permettent qu'à seulement 20 pour cent de l'air extérieur d'être mélangé à 80 pour cent de l'air intérieur recirculé dans les édifices scellés.

- Les systèmes CVC sont limités pour contrôler les contaminants parce qu'ils ne les éliminent pas. Au contraire, la plupart des contaminants sont répandus dans le lieu de travail pendant de longue période de temps.
- Avec les systèmes CVC, il est difficile de contrôler les expositions professionnelles près de la source du contaminant parce qu'il n'y a pas de ventilation directe du contaminant.
- La quantité d'air requis pour éliminer un contaminant peut être tellement importante qu'aucun système CVC ne pourrait traiter le volume d'échange d'air requis.
- De nombreux systèmes CVC ont des contrôles fixes qui ne permettent pas aux travailleuses et travailleurs de contrôler le taux de ventilation.

La ventilation locale contrôle et élimine les contaminants à la source. La ventilation transversale, des systèmes d'épuration sous vide et des hottes sont des exemples d'une ventilation locale. Ces systèmes sont habituellement installés avec une hotte qui capte les contaminants. Une soufflante ou un ventilateur aspire le contaminant dans les conduits vers le purificateur d'air. Les épurateurs d'air incluent les filtres, les filtres électrostatiques, les hydrocyclones, les épurateurs-laveurs et les chargeurs



électrostatiques. Le contaminant est filtré et l'air vicié est rejeté à l'extérieur.

Les systèmes de ventilation locale peuvent également avoir des problèmes :

- La ventilation locale nécessite une conception et une installation soignées.
- Des tests et un entretien fréquents et efficaces sont nécessaires.
- Le système élimine l'air contaminé mais parfois il y a un apport insuffisant d'air frais, ce qui entraîne une circulation d'air négative. Cette circulation d'air négative peut faire en sorte que l'air contaminé entre à nouveau dans le lieu de travail par les conduits pour l'air vicié.
- Les travailleuses et travailleurs n'ont habituellement pas le contrôle des taux de ventilation locale.

#### Quelles sont les causes?

La mauvaise ventilation est souvent attribuable aux compressions, à l'entassement des gens dans les lieux de travail et au contrôle et à la mauvaise utilisation par l'employeur des systèmes de ventilation. Les coupures de personnel signifient que les membres du SCFP souffrent en raison du manque d'entretien du système de ventilation. Le manque d'espace aggravé par les coupures dans les ressources entraîne un entassement des gens dans les lieux de travail. Le manque d'espace de travail signifie qu'il y a un plus grand nombre de personnes dans un espace plus réduit et les membres ne reçoivent pas assez d'air frais. Le contrôle patronal peut donner lieu à des systèmes de ventilation mal utilisés et établis pour fonctionner à des niveaux inférieurs à la norme.

Voici certaines des causes spécifiques d'une mauvaise ventilation :

- Aucune personne n'est responsable de la maintenance et il n'existe pas de programme de maintenance.
- Les systèmes CVC préétablis signifient que les membres du SCFP ne peuvent pas contrôler leur environnement de travail.
- · L'entassement des lieux de travail.
- Le placement des cloisons délimitant les espaces de travail, des meubles et de l'équipement qui nuisent à la circulation de l'air.
- Les bouches d'aération pour l'air frais et l'air vicié sont placés trop près les unes des autres et entraînent une mauvaise distribution d'air frais.
- Les systèmes CVC qui commencent à fonctionner après l'arrivée des travailleuses et travailleurs ou qui sont fermés avant la fin de la journée de travail.
- Le manque de systèmes d'évacuation locale pour les travailleuses et travailleurs qui en ont besoin. Par exemple, les membres qui travaillent dans des imprimeries ou des salles de photocopie n'ont pas toujours un système de ventilation locale.
- Les hottes pour la ventilation locale sont trop éloignées de la source des contaminants.
- Les hottes de ventilation locale sont trop petites pour bien capter le contaminant.
- La ventilation transversale et la pression négative de l'air intérieur réduisent l'efficacité des hottes de ventilation locale.

#### Quels sont les dangers?

Une mauvaise ventilation affecte la santé physique et psychologique des membres du SCFP. La mauvaise ventilation permet l'accumulation et le mélange de contaminants dangereux. Les effets physiques en résultant sur les travailleuses et travailleurs sont nocifs. Les effets psychologiques comme le stress surviennent quand les membres savent qu'ils sont constamment exposés aux dangers de la ventilation.

Les principaux effets et dangers d'une mauvaise ventilation incluent :

- Les niveaux élevés de dioxyde de carbone en raison du faible taux de ventilation.
- L'accumulation de contaminants chimiques et biologiques qui causent la mauvaise qualité de l'air ambiant.
- La maladie du légionnaire, la fièvre de Pontiac et la fièvre des humidificateurs causées par l'eau stagnante contaminée dans les systèmes CVC mal entretenus.
- Les températures extrêmes qui causent de la fatigue, de l'inconfort et des distractions.
- Le faible taux d'humidité qui assèche la gorge et la peau et entraîne une accumulation d'électricité statique.
  Les taux d'humidité élevés contribuent à la croissance des bactéries et des moisissures.
- Les odeurs excessives et irritantes au travail gênent les travailleuses et travailleurs.
- L'accumulation de la poussière et de la saleté causée par un mauvais entretien des systèmes CVC.
- Le syndrome des bâtiments malsains (SBM): irritation des yeux, du nez et de la gorge; maux de tête, fatique et

- sensibilité aux rhumes et à la grippe. Les symptômes sont moins graves une fois que la personne n'est plus au travail.
- La polysensibilité chimique : une maladie débilitante déclenchée par une exposition à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Les personnes atteintes de polysensibilité chimique ont des éruptions cutanées, une respiration irrégulière, des problèmes du système nerveux central ainsi que des irritations des yeux, du nez et de la gorge.

#### Identifier le problème

Une première étape consiste à reconnaître qu'une mauvaise ventilation est un danger pour la santé et la sécurité au travail. Si les résultats négatifs pour la santé mentionnés ci-dessus affecte les membres du SCFP, la mauvaise ventilation risque d'être un facteur qui y contribue. Les sondages et les techniques de schématisation sont d'excellents outils pour identifier les dangers de la ventilation de votre lieu de travail. Un sondage sur la ventilation peut être fait en collaboration avec l'employeur, et dans ce cas le syndicat approuve le sondage et participe à la collecte et à l'évaluation de l'information générée par le sondage. Le syndicat devrait mener son propre sondage sur la ventilation si l'employeur résiste à l'idée ou nie que la mauvaise ventilation est un problème. Les techniques de schématisation corporelle, de schématisation des dangers et de schématisation de votre monde peuvent servir, en plus des sondages, pour identifier les dangers liés à la ventilation. Les inspections des lieux de travail menées par les membres du SCFP sont un

outil important pour découvrir et identifier les dangers liés à la ventilation. On pourrait faire des inspections régulières pour identifier tout nouveau danger lié à la ventilation.

#### Mesures à prendre

Les dangers de la ventilation sont, pour la plupart, des questions de contrôle, de compressions et de négligence patronale. Prendre des mesures pour régler les problèmes d'une mauvaise ventilation nécessite l'engagement des membres qui exercent du contrôle au travail.

Les mesures suivantes peuvent aider à combattre la mauvaise ventilation :

- Refuser toute condition de travail dangereuse et mal ventilée.
- Rapporter les dangers liés à la ventilation.
- Inspecter les systèmes de ventilation au travail. Chercher les bouches d'aération obstruées, la poussière excessive sur les bouches d'aération, les bouches d'air frais à proximité des quais de chargement ou des rues achalandées, l'eau stagnante dans le système CVC, les rénovations récentes sans modifications appropriées du système CVC et les bouches d'air frais et d'air vicié qui sont trop près les unes des autres.
- S'informer sur le type de système et de sa capacité de ventilation.
- Inscrire les questions de la mauvaise ventilation au programme du comité de santé et de sécurité.
- Demander que les employeurs prennent des mesures en ce qui concerne les tests et corrigent les systèmes de ventilation inadéquats.

## Des stratégies pour le changement

Les stratégies décrites ci-dessous complètent les mesures présentées cidessus. On peut régler le problème d'une mauvaise ventilation comme suit :

- Garder la ventilation au programme du comité de santé et de sécurité. La ventilation n'est pas un danger que l'on règle une fois pour toutes. C'est un danger sur lequel il faut faire enquête régulièrement.
- Contrôler et tester les systèmes de ventilation pour vérifier s'il y a le bon taux de circulation de l'air.
- Demander un entretien et des procédures de nettoyage sur une base régulière pour les systèmes de ventilation.
- Donner aux travailleuses et travailleurs le contrôle des systèmes de ventilation en leur permettant d'ajuster la circulation de l'air et la quantité d'air frais qui est distribué dans le lieu de travail.
- Inscrire la mauvaise ventilation et les autres questions de la qualité de l'air ambiant au programme de négociation.
- Organiser des sessions de formation du SCFP sur la question de la mauvaise ventilation et de ses effets.
- Créer une politique sur la ventilation des lieux de travail du SCFP en commençant par une déclaration où l'on reconnaît que la mauvaise ventilation est un danger pour la santé et la sécurité. Le comité de santé et de sécurité au travail devrait jouer un rôle pour déposer une politique qui prévient la mauvaise ventilation et pour faire pression pour l'adoption d'une telle politique.

 Prendre des mesures de grève sur la question de la mauvaise ventilation.

Les employeurs ont le devoir de fournir un lieu de travail exempt de tout danger. Cette responsabilité est connue comme la clause de devoir général. Une bonne ventilation est un élément clef d'un lieu de travail sain. La participation des membres est essentielle à la lutte pour des lieux de travail bien ventilés. Avec l'éducation et le militantisme, on pourra régler le problème de la mauvaise ventilation des lieux de travail du SCFP.

Cette fiche de renseignements fournit de l'information sur la mauvaise ventilation. Des renseignements plus précis sont présentés dans les directives sur la santé et la sécurité du SCFP intitulée *La ventilation du lieu de travail* dans la fiche d'information du SCFP intitulée *Qualité de l'air ambiant*.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de santé et de sécurité du SCFP 1375, boulevard St. Laurent OTTAWA, ON K1G OZ7

Tél.:

(613) 237-1590

Téléc. :

(613) 237-5508

Courriel: sante\_securite@scfp.ca

www.scfp.ca

cope 491 Révisé novembre 2007 K:\FACTSHEETS - 2007 - FRENCH\Ventilation.doc